



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 43/17

Objet

Compte Famille -
Remboursements
exceptionnels des tickets
CESU et ANCV 2016/2017

Secrétaire de séance

Colette HANRARD

Rapporteur :

Nathalie JEANNET

Conseil Communautaire
26 juin 2017
Abergement-la-Ronce - 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 54
Nombre de procurations : 19
Nombre de votants : 73
Date de la convocation : 20 juin 2017
Date de publication : 04 juillet 2017

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, R. Foret, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Créret, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, C. Demortier, A. Douzenel, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, JM. Sermier, H. Prat, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, M. Henry, P. Jacquot suppléé par M. Gauthier, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Baudard, C. Mathez, E. Saget suppléé par Y. Besson, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

G. Soldavini à D. Bernardin, P. Verne à G. Fernoux-Coutenet, M. Berthaud à A. Douzenel, P. Bouvret à A. Hamdaoui, JP. Cuinet à J. Péchinot, I. Delaine à C. Demortier, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à JM. Sermier, P. Jobez à J. Gruet, JP. Lefèvre à C. Bourgeois-République, C. Nonnotte-Bouton à I. Mangin, E. Schlegel à S. Marchand, I. Voutquenne à I. Girod, L. Bernier à H. Prat, J. Thurel à J. Lagnien, F. David à JP Fichère, G. Coutrot à JB Gagnoux, M. Boué à JM. Daubigney, P. Tournier à G. Fumey.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

JC Lab, P. Blanchet, F. Barthoulot, S. Hédin, S. Kayi, P. Jaboviste, JC. Wambst, A. Courderot, D. Chevalier, D. Pernin, V. Chevriaud.

Vu la délibération n°GD152/12 du Conseil Communautaire du 20 décembre 2012, un outil de gestion pour l'ensemble des activités relatives à l'enfance/jeunesse a été mis en place. Les familles utilisatrices sont regroupées dans une base unique pour la restauration et les activités péri et extrascolaires. Elles disposent d'une part, « d'un espace famille » où se trouve regroupé l'ensemble des informations concernant leurs enfants et d'autre part, « d'un compte famille » sur lequel elles effectuent leurs paiements, dans le cadre d'une régie de recettes. Ce compte peut être alimenté par de multiples moyens : prélèvement automatique, CB, chèques, chèques ANCV, tickets CESU, numéraires ou paiement par internet. Il est débité quotidiennement, au fur et à mesure des consommations, c'est-à-dire de la présence de l'enfant aux activités. Les règlements se font par avance.

Après 5 ans d'utilisation, il s'avère que le pré paiement est peu utilisé, et que les familles attendent pour la plupart l'édition de leur relevé mensuel.

Le volume très conséquent de la régie de recette induit par ailleurs une organisation spécifique et importante pour le service enfance/jeunesse.

Par conséquent, à compter du 01 septembre, le prépaiement n'existera plus et les consommations seront facturées. Chaque mois, le Trésor Public enverra un avis des sommes à payer aux familles, le détail de la facture pourra être consulté sur l'espace famille. Les règlements pourront s'effectuer par prélèvement automatique, paiement en ligne sécurisé, par chèque au centre d'encaissement, par chèques ANCV, tickets CESU, numéraires ou CB à la trésorerie de Dole.

Pour permettre ce passage à la facturation, le solde des comptes des familles devra être à zéro ou s'en rapprocher au 31 août 2017. Les familles auront un mois pour régulariser leur situation, et clôturer leur compte. Passé ce délai, les soldes créditeurs seront remboursés aux familles, et les soldes débiteurs deviendront des impayés gérés par la trésorerie.

Habituellement, le crédit des chèques ANCV et des tickets CESU ne sont pas remboursables. Dans un souci d'équité et compte tenu de ce contexte particulier qui induit un changement de fonctionnement et clôture les comptes des familles, il est proposé à titre exceptionnel de rembourser les dits chèques ANCV et les tickets CESU de 2016 et 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'évolution de l'espace famille via le passage à la facturation,
- **AUTORISE** le remboursement des chèques ANCV et des tickets CESU aux familles en cas de solde créditeur du compte,
- **CLOTURE** la régie de recettes avant le 31/12/2017,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents à venir.

Fait à Abergement-la-Ronce,
Le 26 juin 2017
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Principale
- Pôle Actions Éducatives / Direction de l'Enfance Jeunesse

